

Vaud : primes maladie plafonnées

À partir du 1er septembre 2018, le Conseil d'État vaudois a décidé d'introduire un subside complémentaire permettant de plafonner à 12% le poids des primes sur le budget des ménages. Il met ainsi en œuvre une étape de la réalisation du dispositif qui est attendu au 1^{er} janvier 2019 (à cette date le plafond passera à 10%), en lien avec les mesures RIE III votées par le peuple vaudois.

Avec cette mesure, des dizaines de milliers de personnes pour lesquelles le paiement des primes de l'assurance-maladie représente une charge financière importante pourraient entrer dans le régime et obtenir un soulagement bienvenu.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique [Social >> Assurances sociales >> Assurance-maladie >> Primes et subsides](#)